

Marché des Artisans d'Art aux Halles du Boulingrin



15 avril, 17 juin, 16 septembre et 18 novembre 2018

Fruit d'une volonté commune de soutenir la filière des métiers d'art, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne en partenariat avec la Ville de Reims, a organisé un Marché des Artisans d'Art aux Halles du Boulingrin en 2017 sur trois dates (Juin, Septembre, Novembre).

Fort du succès des 3 éditions qui ont vu 75 métiers d'art aller à la rencontre de 9 000 visiteurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne lance la saison 2018 du Boulingrin **sur 4 dates**.

Ce marché des Artisans d'Art ouvert à tous les professionnels des métiers d'art **quel que soit leur statut** a vocation à faire découvrir au grand public la richesse et la diversité des métiers d'art et à proposer un lieu emblématique pour la commercialisation de leurs productions.

Communication

Afin d'installer cet événement dans le calendrier des Halles du Boulingrin et des animations proposées par la ville de Reims, une identité visuelle, en rapport avec celle des événements liés à la gastronomie et au livre lui a été accordée. Cette adaptation au Marché des Artisans d'Art a été déclinée sur plusieurs supports : affichage, flyers, oriflammes, insertion presse, web ...Le marché des artisans d'art du Boulingrin bénéficie par ailleurs d'un très bon relais par la presse locale en 2017.




Marché des Artisans d'Art aux Halles du Boulingrin

Votre stand

Les Halles du Boulingrin seront aménagées en îlots de six stands selon trois déclinaisons possibles à partir de tables de dimensions 1.83x0.76.

Déclinaison 1 : 

Déclinaison 2 : 

Déclinaison 3 : 

L'homogénéité des stands sera recherchée avec la mise à disposition d'un nappage identique, d'une enseigne pour chaque exposant.

Le stand comprendra également une chaise, une grille d'exposition et un point électrique.

Vous serez amené à travers le bulletin de candidature à **formuler un choix de stand et d'option** (chaises et grilles supplémentaires) que nous nous efforcerons de satisfaire dans la mesure du possible.

Possibilité vous est offerte de demander **un stand nu** (soumis à validation sur présentation du visuel de l'aménagement envisagé) qui devra s'harmoniser avec l'esthétique des autres stands et répondre aux normes de sécurité incendie (classification M1).



Programme prévisionnel des animations

Pour une ambiance chaleureuse et conviviale, des espaces animation sont installés au sein des Halles et proposent des ateliers en direction notamment des enfants de 11h à 12h et de 14h à 17h.

Si vous souhaitez vous-même animer ces ateliers rémunérés, vous avez la possibilité de l'indiquer sur votre bulletin de candidature pour prise de contact et proposition (déroulement, tarif ...).

NB : Compte tenu des horaires des ateliers il ne vous sera pas possible d'avoir en même temps un stand « exposant » et d'animer des ateliers lors d'une même date.

Par ailleurs des journées à thème luthiers en avril, défilé de mode en juin, EPV et MOF en septembre, ... sont en cours de programmation, nous vous encourageons à rejoindre cette dynamique, à proposer des thèmes, animations qui vous semblent pertinentes.

Marché des Artisans d'Art aux Halles du Boulingrin

Conditions de participation

Les places disponibles étant limitées, les exposants seront choisis par un Comité de Sélection composé de représentants de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne, de la Ville de Reims et des partenaires de l'opération. Pour maintenir l'intérêt du public compte tenu de la récurrence du marché, le renouvellement des exposants présents sera privilégié dans la mesure du possible et en fonction des activités.

Les délibérations du comité de sélection sont sans appel et ne feront l'objet d'aucune explication. Elles seront communiquées par mail aux candidats au plus tard le 6 février 2018.

Conditions financières

Prix du stand à la journée: 50 €

Chèque à l'ordre de la CMA de la Marne à **adresser si votre candidature a été retenue**, non restitué en cas de désistement injustifié dans le mois qui précède le marché.

Par ailleurs, **un chèque de caution** de 50 € vous sera également demandé et sera restitué après vérification du bon nettoyage et rangement du stand par vos soins (tables, chaises, grilles dans espaces prévus).

Horaires d'ouverture

Les Halles seront ouvertes aux professionnels dès 8h du matin pour une ouverture au public de 10h à 18h.

Engagement des exposants

Les exposants exercent une activité **appartenant à la liste officielle des métiers d'art** (arrêté du 24 décembre 2015).

Toutes les réalisations vendues sur le Marché des Artisans d'Art du Boulingrin sont exclusivement conçues et fabriquées par les exposants.

Les produits exposés doivent être étiquetés. Les visiteurs doivent avoir connaissance des prix, des matières utilisées et des méthodes de fabrication. Toute revente d'objets non fabriqués par l'exposant est interdite.

En participant aux Marchés des Artisans d'Art du Boulingrin, les exposants acceptent que les photographies prises lors de ces événements soient publiées sur les supports de communication liés à la manifestation.

Pour tous renseignements complémentaires

Contactez Anthony GASPERIN chargé de mission Métiers d'Art de la CMA Marne

anthony.gasperin@cma-ardennes.fr / 06 49 34 32 71